

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union- Discipline - Travail



MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET  
DES PRODUCTIONS VIVRIERES (MEMINADER PV)

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ



PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DES REGIONS DU HAUT SASSANDRA  
ET DU FROMAGER-PHASE III (PAHAHSF III)

## Avis d'Appel d'Offres International Limite aux Pays Membres de la BID (AOI/PM)

Pays : République de Côte d'Ivoire

Projet : **Projet d'Aménagements Hydro-Agricoles des Régions du Haut-Sassandra et du Fromager-Phase III (PAHAHSF III)**

Secteur : **Agriculture**

Acquisition de travaux

Mode de financement : **Vente A Tempérament**

N° du financement : **CIV 1022 du 04/06/2022**

Intitulé du Marché : **Travaux de construction de cinq (5) barrages en terre de retenue d'eau et aménagement de sept cent trente-deux (732 ha) hectares de terres en aval**

AOI/PM N° : **T 994 /2024**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a souscrit à un financement d'un montant de 35,14 Millions d'Euros (23 050 000 000 Francs CFA) sous la forme combinée d'une vente à tempérament et d'un prêt ordinaire de la Banque Islamique de Développement pour financer le Projet d'Aménagement Hydro-Agricoles dans les Régions du Haut Sassandra et du Fromager – Phase III et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements prévus pour l'exécution des travaux, objet du présent Appel d'Offres.

2. Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, à travers l'Agence pour le Développement de la Filière Riz, lance un appel d'offres international limité aux entreprises des pays membres de la Banque Islamique de Développement (BID) pour la réalisation des travaux de construction de cinq (05) barrages en terre de retenue d'eau et aménagement de sept cent trente-deux (732 ha) hectares de terres en aval dans les départements de Bouaflé, Bonon, Oumé et Sinfra.

**Les marchés seront passés sur prix unitaire.**

Les prestations à la charge de l'Entrepreneur comprennent l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation des travaux décomposés en cinq (5) lots :

| N° du lot    | Département | Sous-préfecture | Village centre    | Site     | Localisation |             | Superficie en aval (ha) |
|--------------|-------------|-----------------|-------------------|----------|--------------|-------------|-------------------------|
| 1            | Bouaflé     | Bouaflé         | Koupela-Tenkodogo | Gbalibo  | 194 954,389  | 782 281,296 | 64                      |
| 2            | Bonon       | Zaguieta        | Sayéta            | Duénan   | 823 574,777  | 747 498,647 | 130                     |
| 3            | Oumé        | Guépahouo       | Duagbo            | Babaguhé | 198 194,140  | 716 013,070 | 273                     |
| 4            | Sinfra      | Sinfra          | Zougrouta         | Zéa      | 186 654,250  | 732 835,81  | 100                     |
| 5            | Sinfra      | Sinfra          | Broufla           | Gouleyou | 190 421,500  | 722 447,860 | 165                     |
| <b>TOTAL</b> |             |                 |                   |          |              |             | <b>732</b>              |

**Le délai d'exécution des travaux par lot est de :**

| Allotissement | Site             | Délai d'exécution  |
|---------------|------------------|--|
| <b>Lot 1</b>  | Site de Gbalibo  | <b>Dix-huit (18) mois ou cinq cent quarante (540) jours</b>  |
| <b>Lot 2</b>  | Site de Duénan   | <b>Vingt-quatre (24) mois ou sept cent vingt (720) jours</b> |
| <b>Lot 3</b>  | Site de Babaguhé | <b>Vingt-quatre (24) mois ou sept cent vingt (720) jours</b> |
| <b>Lot 4</b>  | Site de Zéa      | <b>Vingt-quatre (24) mois ou sept cent vingt (720) jours</b> |
| <b>Lot 5</b>  | Site de Gouleyou | <b>Vingt-quatre (24) mois ou sept cent vingt (720) jours</b> |

Tout délai supérieur entraînera le rejet de l'offre. Les délais ne sont pas cumulables.

Ces travaux portent notamment sur :

- La construction de nouvelles digues en terre et des ouvrages connexes ;
- l'aménagement des terres en aval ;
- la construction des réseaux d'irrigation ;
- la construction des réseaux de drainage ;
- la réalisation de réseaux de circulation (Pistes) ;
- l'exécution de digue de protection des périmètres contre les inondations aux endroits nécessaires.
- la construction des magasins de stockage ;
- les fournitures d'équipements et travaux divers.

3. Procédure de passation : La procédure d'appel d'offres sera Appel d'Offres International Limité aux entreprises des pays membres de la BIsD tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, révisée en Février 2023 après Avril 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives: Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Coordonnateur du projet, Tél. +225 **01 43 724 627 / 27 35 957 507 / 27 20 228 000, Courriel : [pamhahsf2@yahoo.com](mailto:pamhahsf2@yahoo.com)** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de **09 Heures A 16 Heures :**

Unité de Gestion du projet PAHAHSF III

Rue : **1, Rue Paris Village – Plateau – Abidjan – Côte d'Ivoire**

Étage / numéro de bureau : **1<sup>er</sup> étage Immeuble ADERIZ, porte 11**

Ville : **Abidjan**

Le Dossier d'Appel d'offres en *français* peut être consulté gratuitement ou acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de **Cent mille (100 000 F) francs CFA**, payable en espèces ou par chèque bancaire certifié au profit de l'Unité de Gestion du Projet.

Le dossier d'appel d'offres sera remis au représentant du soumissionnaire ou adressé par voies électronique et postale sur sa demande. Le DAO peut être retiré contre présentation du justificatif du règlement de son prix.

5. Les offres doivent comprendre une garantie d'offres établie par une banque, ou un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministère chargé des Finances de la République de Côte d'Ivoire ou délivrée par une banque établie dans l'espace UEMOA, d'un montant par lot de :

| N° du lot | Site     | Montant de la garantie d'offre en FCFA |   |
|-----------|----------|--|---|
|           |          | En Chiffres                            | En Lettres                              |
| 1         | Gbalibo  | 20 500 000                             | Vingt millions Cinq cent mille          |
| 2         | Duenan   | 35 200 000                             | Trente Cinq millions Deux cent mille    |
| 3         | Babaguhé | 62 000 000                             | Soixante-Deux millions                  |
| 4         | Zéa      | 40 500 000                             | Quarante millions Cinq cent mille       |
| 5         | Gouleyou | 55 500 000                             | Cinquante-Cinq millions Cinq cent mille |

Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA), celle-ci doit être accompagnée d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

La garantie d'offres devra demeurer valide vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre. Soit (120 jours + 28 jours = 148 jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.

6. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées au plus tard le **17 DECEMBRE 2024, à 10 heures 00 minutes Temps universel** délai de rigueur à l'adresse ci-après :

**Salle de réunion de la Direction Générale de la Planification des Statistiques et des Projets (DGPSP) sis au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble ex CAISTAB, Abidjan-Plateau.**

**Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**

Les offres techniques et financières seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 17 DECEMBRE 2024, à 10 heures 30 minutes, Temps universel.**

7. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'Autorité Contractante publiera sur le site de la BID, sur UNDB Online, sur DG MARKET, dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres ou en délivrera copie à leur demande et à leur frais.